

2. Les acteurs du GHT (1/2)

2. Les acteurs du GHT (1/2)(art. L 6132-1)

- Concernant la Dordogne : transformation de la CHT en GHT au 1^{er} juillet 2016

- **les 11 établissements publics de santé membres** : Belvès, Bergerac, Domme, Excideuil, Lanmary, Montpon, Nontron, Périgueux, Ribérac-Dronne-Double, Saint-Astier, Sarlat

L'établissement support du GHT est le CH de Périgueux .

-Les établissements publics médico-sociaux peuvent demander à être membres.
Ils ne peuvent être membres que d'un seul GHT.

- Les établissements privés peuvent être partenaires d'un GHT, sous forme d'une convention de partenariat

2. Les acteurs du GHT

2. Les acteurs du GHT (2/2) (art. L 6132-1)

- Certains établissements sont obligatoirement associés :
 - À un Centre Hospitalier Universitaire (si aucun CHU n'est membre du GHT), pour 4 missions :
 - Enseignement de formation initiale des professionnels médicaux
 - Recherche
 - Gestion de la démographie médicale
 - Référence et recours
- Etablissement exerçant une activité d'HAD et intervenant sur le périmètre du GHT (s'ils ne sont pas déjà membres)

Pour la Dordogne : CHU de Bordeaux